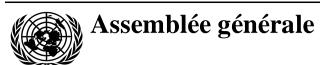
Nations Unies A/HRC/DEC/46/110



Distr. générale 26 mars 2021 Français Original: anglais

Conseil des droits de l'homme Quarante-sixième session 22 février-24 mars 2021 Point 6 de l'ordre du jour Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 17 mars 2021

46/110. Textes issus de l'Examen périodique universel : Îles Marshall

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 a vril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'Examen concernant les Îles Marshall le 9 novembre 2020 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

Adopte les textes issus de l'Examen concernant les Îles Marshall, à sa voir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel¹, les observations des Îles Marshall sur les recommandations et/ou conclusions, leurs engagements et les réponses qu'elles ont apportées, a vant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'a vaient pas été suffisamment traités pendant le dia logue mené dans le cadre du Groupe de tra vail².

38^e séance 17 mars 2021

[Adoptée sans vote.]



A/HRC/46/14.

² A/HRC/46/14/Add.1; voir aussi A/HRC/46/2, chap. VI.